L'Etude du français. Les épreuves de français au baccalauréat. Je suis correcteur examinateur. Guide pratique.

Numéro d'inventaire : 2007.01689
Type de document : matériel didactique
Éditeur : M.AF.P.E.N. et C.R.D.P. de Montpellier (Montpellier)
Imprimeur : Imprimerie du C.R.D.P.
Date de création : 1990
Description : Brochure avec couverture blanche imprimée.
Mesures : hauteur : 237 mm ; largeur : 169 mm
Notes : Critères d'évaluation au baccalauréat écrit et oral ; projet pour préparer des élèves à l'épreuve.
Mots-clés : Pratique pédagogique
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : 1ère
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 43
ISBN / ISSN : 286626889X

L'ETUDE DU FRANÇAIS

Les épreuves de Français au baccalauréat

"Je suis correcteur examinateur"

GUIDE PRATIQUE

ACADEMIE DE MONTPELLIER
M.A.F.P.E.N. C.R.D.P.

LE FRANÇAIS AU BACCALAUREAT

L' ECRIT

1. CRITERES D'EVALUATION

Les objectifs de chaque sujet selon les instructions officielles. B.O. N° 27 du 7 Juillet 1983 :

II; FRANÇAIS

Séries A, B, C, D, D' et E

(Remplacé par la note de service n° 83-245 du 27 juin 1983 modifiée par la note de service n° 85-426 du 25 novembre 1985)

[Epreuve écrite anticipée ou épreuve subie par dérogation en même temps que les autres épreuves]

Durée de l'épreuve : quatre heures.
Coefficients pour les séries A : 3 - pour les séries B, C, D, D', E : 2.
Les sujets sont les mêmes en Première (épreuve anticipée) et en Terminale (épreuve subie par dérogation).
Les sujets sont les mêmes pour les candidats des séries A, B, C, D, D', E (c'est-à-dire au moment de l'épreuve anticipée, pour les élèves de Première A, B, S, E).
Dans chaque série, le candidat a le choix entre trois sujet de composition française :
- Résumé d'un texte, suivi de questions de vocabulaire et d'une discussion ;
- Commentaire composé d'un texte littéraire ;
- Composition française sur un texte littéraire.

*

L'objectif essentiel de l'enseignement du français au lycée est de mettre les élèves en possession de capacités fondamentales liées à la pratique de la langue française :
- Communiquer et s'exprimer oralement et par écrit dans la langue d'aujourd'hui ;
- Effectuer dans cette langue, avec méthode, les principales opérations constitutives du discours ;
- Tirer de la pratique des textes et de la lecture des œuvres les éléments d'une culture personnelle.

Ces capacités sont celles que l'examen entend vérifier. Elles seront pour tous les candidats des facteurs décisifs aussi bien de réussite universitaire que d'efficacité professionnelle. Elles auront une importance majeure dans leur vie sociale comme dans leur vie personnelle.
Le nombre élevé des candidats qui se présentent chaque année au baccalauréat et la grande diversité des pratiques pédagogiques rendent indispensable une définition aussi stricte que possible des épreuves. La précision des règles accroît la valeur formatrice des exercices

préparatoires. Elle institue entre candidats et correcteurs un contrat clair, qui limite les malentendus et les écarts dans l'évaluation. Elle contribue à libérer les candidats d'un sentiments décourageant d'incertitude et d'insécurité.

Les candidats auront intérêt à réfléchir sur la cohérence de l'épreuve.

Les trois sujets qui leur sont proposés comportent une *demande constante*. Dans les trois cas, il s'agit de *lire*, examiner, comprendre, apprécier des textes de types divers, et de *rendre compte par écrit* de ces lectures et des réflexions qui les prolongent.

Mais, dans chacun des trois cas, la nature ou le statut des textes *varie*. Chaque candidat peut ainsi choisir le sujet qui correspond le mieux à ses aptitudes et à ses goûts personnels.

Dans le premier sujet, le texte à lire est de caractère dénotatif : il présente des informations, des arguments et des idées.

Dans le second sujet, on propose un texte littéraire, dont la lecture appelle des démarches spécifiques.

Dans le troisième sujet, c'est à partir de textes et d'œuvres lus antérieurement que le candidat est invité à réfléchir.

Le choix des sujets destinés à cette épreuve obéit au souci primordial de mettre les candidats en confiance. Un bon sujet ne vise ni à embarrasser ni à surprendre. Il s'interdit la provocation ou le défi. Il doit être accessible au plus grand nombre. Les sujets les plus simples n'ont jamais empêché l'originalité de se manifester.

Premier sujet
Résumé d'un texte, suivi de questions de vocabulaire et d'une discussion

A) *Choix du texte*

Le texte doit, par la solidité de son argumentation, se prêter au travail d'examen méthodologique que nécessite un bon résumé. Par son contenu, il doit offrir à des jeunes gens d'aujourd'hui matière pour une réflexion critique.

Il conviendra donc d'éviter des textes que leur facture littéraire trop caractérisée rendrait impropre à ce traitement. On évitera de même des textes qui évoquent d'une façon trop abstraite de vastes problèmes philosophiques ou dont le langage savant s'adresse à des spécialistes.

Le texte ne doit comporter aucun piège. En aucun cas, on ne supposera acquise la connaissance de l'œuvre dont il est tiré ou de la problématique dont il relève. Des notes fourniront toutes les précisions nécessaires : explication des mots difficiles ; indication du titre de l'ouvrage, de sa date et, s'il y a lieu, du contexte historique et culturel. Les coupures (que l'on s'efforcera autant que possible d'éviter) seront signalées de façon très apparente (1).

La règle de l'exercice est qu'une lecture strictement attentive au texte, tel qu'il est présenté, doit suffire pour en prendre pleinement possession.

B) *Modalités de l'exercice*

L'exercice comprend trois démarches liées et complémentaires.

a) La première consiste à résumer le texte.

Le résumé suit le fil du développement. Il donne du texte, dans le même ordre, une version condensée mais fidèle. Il ne change pas le système de l'énonciation : il reformule le discours du texte initial sans prendre de distance (c'est-à-dire en s'abstenant d'indications telles que : "l'auteur déclare que ..., montre que ..."). Il s'interdit un montage de citations : le candidat exprime dans son propre langage les assertions du texte. Il peut cependant, lorsqu'il s'agit de mots clés, qu'il serait absurde de remplacer par de mauvais équivalents, reprendre les mots du texte et, par exception, citer entre guillemets une formule particulièrement significative.

Pour que ce travail ait tout son sens et soit conduit avec rigueur, il est nécessaire que la longueur du texte ne soit pas excessive. Elle variera, compte tenu de la densité du propos, autour de sept cents mots (2).

La règle sera de réduire le texte au quart environ de cette longueur. Le libellé du sujet précisera le nombre de mots fixé, selon la nature du texte, pour le résumé. Il rappellera aux candidats qu'une marge de 10 % en plus ou en moins est admise et qu'ils ont à indiquer eux-mêmes à la fin de leur résumé le nombre de mots employés.

---

(1) Conformément aux conventions typographiques en usage : [...]

(2) On entendra par *mot* l'unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Ainsi *l'* compte pour un mot et *c'est-à-dire* pour quatre. Cette convention est celle des travaux de statistique lexicale. Elle ne préjuge en rien les problèmes que poserait une définition du *mot* comme fait linguistique.

L'évaluation sera attentive à l'effort accompli pour rédiger avec correction et concision. Elle tiendra compte du respect des limites indiquées. Elle appréciera surtout dans le travail du candidat la compréhension du texte. Un bon résumé ne saurait être le résultat d'une opération mécanique de réduction. Il implique une lecture et une analyse intelligentes. Il transmet sans le fausser le contenu du texte initial. Il met en lumière les articulations de la pensée. Sous une forme réduite, il restitue dans sa force le sens du texte.

b) Quelques *questions de vocabulaire* permettent de vérifier sur des points précis la qualité de la lecture que le candidat a faite.

On lui demande d'expliquer le sens, dans le texte, de deux ou trois mots (ou expressions), choisis de préférence parmi ceux qui constituent des jalons importants de la lecture et en éclairent la signification.

Il ne saurait s'agir en aucun cas de mots rares ou difficiles ; ces mots-là doivent être expliqués par des notes. Il s'agit de mots (ou d'expressions) d'usage courant, dont un raisonnement sur le contexte et, éventuellement, sur la syntaxe de la phrase permet de préciser la valeur dans le texte.

Ainsi conçues, ces questions mettent la sémantique et la syntaxe au service de la lecture. Elles aident le candidat à affiner sa compréhension du texte. Par là, il se trouve mieux armé pour la discussion qui suit.

c) L'exercice s'achève par une *discussion*.

A propos du texte qu'il étudie, le candidat est invité à présenter une réflexion critique.

Le libellé formule, à partir du texte, une question. Cette question pose un problème dont le texte éclaire au moins un aspect et pour l'examen duquel il offre des éléments. On demande au candidat d'exprimer, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures, un avis argumenté.

Le candidat n'est aucunement jugé sur l'opinion qu'il soutient ni sur les convictions dont il peut s'inspirer. L'exercice permet d'apprécier - outre la correction de l'expression - la validité du raisonnement et l'aptitude à discuter, c'est-à-dire à comprendre et à confronter des points de vue différents.

Pour que l'importance relative des trois éléments de l'exercice ne donne lieu à aucun malentendu, il est précisé qu'ils seront évalués selon le barème : 8 + 2 + 10. Le libellé du sujet rappellera ce barème aux candidats.

Deuxième sujet
Commentaire composé d'un texte littéraire

L'épreuve porte sur un texte choisi en raison de sa qualité littéraire. Le candidat est invité à rendre compte de la lecture personnelle qu'il en a faite, c'est-à-dire de la façon dont il découvre, ressent et comprend cette qualité.

Il convient donc de *choisir un texte* dont la dimension soit autant que possible de l'ordre d'une vingtaine de lignes ou de vers (1). Un texte trop court contraindrait le commentaire à une minutie exténuante. Trop long, il mettrait le candidat dans l'impossibilité d'accorder au style et au détail de l'expression l'attention précise que requiert la lecture d'un texte littéraire.

Ce texte ne doit comporter aucune coupure. Une coupure en déchirerait la trame et rendrait aléatoire toute analyse des effets littéraires.

Il doit pouvoir être compris et apprécié sans que soit nécessaire la connaissance de l'œuvre dont il est tiré. Toutes les informations indispensables sont fournies avec le sujet : titre de l'œuvre, date de sa publication et, si besoin est, indications sur le contexte précis dans lequel le passage prend sens.

Dans le même esprit, on évitera de proposer des textes qui, par la singularité du propos ou la bizarrerie de l'écriture, auraient le caractère d'une énigme réservée aux seuls initiés. Le texte retenu ne doit à aucun titre déconcerter. Tout candidat qui a sérieusement appris à lire des textes littéraires, réfléchi sur la méthodologie de la lecture et acquis un vocabulaire technique simple doit pouvoir aborder l'exercice avec des chances raisonnables de réussite.

Le *libellé du sujet* a pour fin de faciliter les démarches du candidat. On lui suggère non un plan à suivre mais quelques points de départ pour une lecture efficace. On attire son attention sur tels caractères de la facture du texte dont l'examen peut conduire à mieux saisir les significations essentielles. Ces indications ne peuvent être exhaustives. Elles ne sont à aucun degré impératives ou contraignantes. Elles laissent au candidat toute liberté d'orienter autrement sa lecture, de l'ordonner, de l'élargir, de l'approfondir selon le sentiment qu'il a du texte.

---

(1) Cette indication n'exclut pas la forme fixe du sonnet.